

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°55/2016

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « PÔLE TOURISTIQUE DU
PAYS DE GRASSE »**

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Excusés : 9
Pouvoirs : 5
Votants : 19

SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le premier juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Christian FARALDI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose :

L'association du Pôle Touristique de Pays de Grasse est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le but est d'assurer la promotion du Pays de Grasse, d'élaborer, d'aménager et de commercialiser des produits touristiques intercommunaux.

L'association regroupe actuellement 20 communes sur le territoire du Pays de Grasse et s'étend sur le territoire de trois intercommunalités ; la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL), la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA).

Les actions de l'association sur le territoire sont notamment :

- Fédérer les actions de communication et de promotion de l'ensemble du territoire
- Mettre en commun l'ensemble des atouts de ce territoire afin d'en assurer la promotion
- Elaborer, aménager et commercialiser des offres touristiques
- Alimenter, faire vivre, animer le réseau.
- Impulser, coordonner des actions de développement touristique structurantes sur l'ensemble des territoires concernés, pouvoir organiser des manifestations (salons ou autres...).
- L'édition d'un guide du Pays de Grasse commun
- Le lancement du projet « Découverte numérique du Pays de Grasse »
- L'organisation d'apéritifs rencontre : rencontre de professionnels du Tourisme

L'adhésion donne lieu au paiement d'une cotisation annuelle, établie en fonction du nombre d'habitants soit 0,20 € par habitant, selon l'INSEE au 1^{er} janvier de chaque année.

Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité de participer aux actions de l'association, il est proposé l'adhésion de notre collectivité à l'association du Pôle Touristique du Pays de Grasse.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ADHERER à l'Association du Pôle touristique du Pays de Grasse,

INSCRIT chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la Commune.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE